

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2019-23**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**



Séance du : 30 septembre 2019  
Nombre de membres du comité de direction : 26  
Nombre de membres présents ou représentés : 15  
Président de séance : Monsieur ETCHART  
Secrétaire de séance : Madame BURKI

Membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BURKI, DEREMBLE, Messieurs LUY, BOCCARD,  
Membres absents des élus Annemasse Agglo : Mesdames BERGER, MAGDELAINE, MARTIN, Monsieur AEBISCHER,  
Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : Madame HERRERO, Messieurs BOCQUET, ETCHART, ERNST, GRANDCHAMP,  
MUGNIER,  
Membres absents des élus du Genevois : Monsieur REY,  
Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : Mesdames NERI, LE HENAFF, Messieurs BOSSY, CHUTIN, MOUCHET,  
Membres absents des socio professionnels : Mesdames BUSSAT, QUEMENT, Messieurs BERTRAND, FEUILLET, LESAGE, MOUMDJIAN, TOVANY,  
TSHIAM,

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA, MERCIER, Monsieur GIRAUD  
Invité présent : M. LANGLOIS

**OBJET : Approbation des tarifs boutique 2019 - Goodies**

*Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,*  
*Vu les articles L134-6 et R.133-10 du code du tourisme,*  
*Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,*  
*Vu la délibération 2010-12 autorisant la vente pour compte de tiers*  
*Vu la délibération 2014-09, approuvant la grille tarifaire et les modalités générales de vente d'Annemasse Tourisme*

Considérant qu'il est nécessaire pour les Monts de Genève de fixer les principaux tarifs appliqués par l'Office du Tourisme pour les produits en vente dans son espace boutique,

Considérant que les modalités générales de vente, de l'espace boutique restent inchangées depuis le vote du Comité de direction du 4 mars 2014 d'Annemasse Les Voirons Tourisme,

Considérant que les produits indiqués ci-dessous viennent en complément des tarifs boutique 2019 délibérés : délibérations 2019-13, 2019-12 et 2018-24,

Considérant que les tarifs sont présentés lors de la séance du Comité de direction,

**Au vu de cet exposé le Comité de Direction,  
APPROUVE à l'unanimité, le prix de vente des goodies présentés en annexe.**

M.. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.  
Le 30 septembre 2019  
affiché ou notifié le 30 septembre 2019

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Monsieur ETCHART

